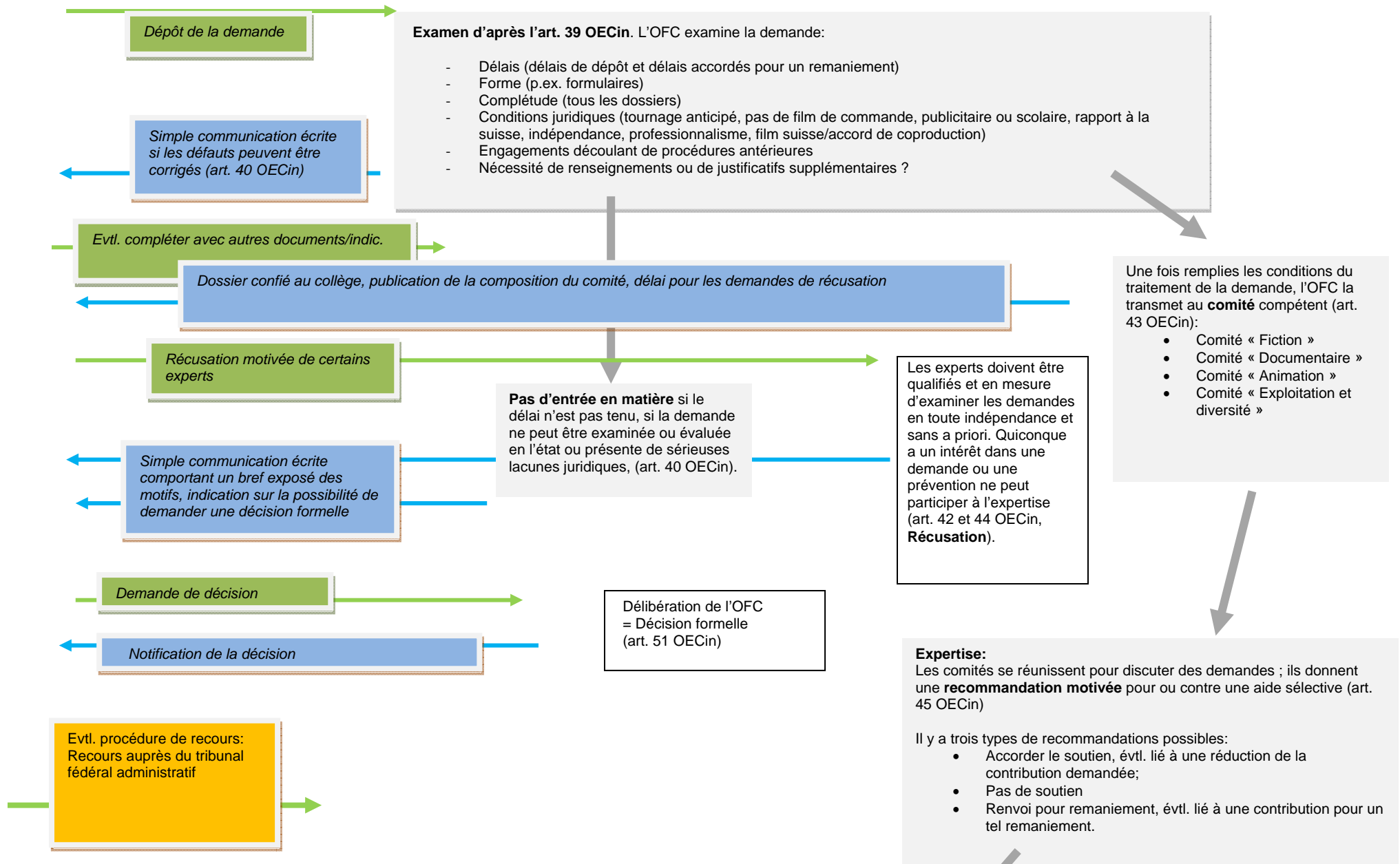


## Déroulement de la procédure d'octroi des aides financières (aide sélective)



**Décision concernant le soutien par l'OFC.**  
 En règle générale, l'OFC suit la recommandation des comités (art. 47). Il doit motiver toute décision de s'en écarter.

La pratique montre que les raisons de ne pas suivre une recommandation sont les suivantes:

- des raisons financières (p.ex. épuisement des crédits)
- raisons et obstacles juridiques,
- scrupules éthiques
- raisons politiques (p.ex. ne pas renforcer ou corriger un déséquilibre existant dans une coproduction);
- les opinions des experts divergent fortement sur le projet
- les experts se contredisent ou se fondent des réflexions infondées
- risque d'infraction au droit (notamment droit des procédures ou infraction au droit à être entendu)

